

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA POSSONNIERE**

SEANCE DU 5 MAI 2026

CONVOCACTION : 28 avril 2026
ENVOI DES DOCUMENTS DE TRAVAIL : 28 avril 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS ÉLUS : 23
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 23
QUORUM DE L'ASSEMBLEE : 12
NOMBRE DE VOTANTS : 23

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de mai, à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la commune de LA POSSONNIERE se sont réunis à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal de LA POSSONNIERE sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : M. Julien RAVARY, Maire ;
M. Cédric LESAGE, Mme Béatrice MECHIN, M. Maël MESSAOUDI, Mme Sylvie MARGOTTIN,
M. Dominique FAYOLA, Mme Charlotte GRIMAUULT, adjoints ;
Mme Nathalie PICHARD, M. Camille JEANNEAU, conseillers délégués ;

M. Guy PERRET de la Roëre, Mme Anaïg GANDON, Mme Kania ALI-LEGRAND, M. Jacques GENEVOIS, M. Alexandre BRANDT-KASPER, M. Laurent BOUDAUD, M. Gildas BURY, M. Ludovic GROSBOIS, Mme Stéphanie MEO, Mme Jessica LEMAIRE, Mme Annabelle MASBOU, Mme Claire PAPIN-STAMMOSE, M. Laurent PIERRAT-BONNEVAL, Mme Aziliz JOUAN, conseillers.

Désignation du secrétaire de séance : Mme Aziliz JOUAN,

Assistait en outre à la réunion : Mme Aude MIDY, secrétaire générale.

Rajout d'un point à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir accepter de rajouter un point oublié à l'ordre du jour compte-tenu du délai réglementaire de présentation de la liste à la préfecture le 15 mai prochain : **2026-05-12 : Commission Communale des Impôts directs : nomination des commissaires.**

Accepté

Approbation du compte-rendu de la séance du 3 avril 2026 : le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2026-05-001 – VIE INTERCOMMUNALE : INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire expose :

Le jeudi 23 avril dernier le conseil communautaire a élu Monsieur Jacques GENEVOIS, conseiller à La Possonnière, Président de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance. Nous lui présentons nos félicitations. 10 vice présidences ont été attribuées et 3 conseillers délégués ont été nommés.

Une visite du service commun du secteur 1 est proposée courant mai aux élus communaux. Cette visite se déroulera en journée afin de permettre la rencontre des équipes. Diapo transmis pour information sur l'organisation des services. Un sondage en ligne va être proposé.

Une rencontre a été organisée au service ADS (autorisation du droit des sols) de la CCLLA pour les élus référents de l'urbanisme le jeudi 16 avril à 18h30 à Thouarcé. Diapo de présentation du service.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **PREND acte de ces informations concernant la CCLLA.**

2026-05-002 – VIE INTERCOMMUNALE : COMMISSIONS CCLLA

Monsieur le Maire propose :

CCLLA	Membres titulaires	Membres suppléants
Commission de Gestion secteur 1	- Julien RAVARY - Cédric LESAGE	- Dominique FAYOLA
Commission Finances et CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)	- Julien RAVARY - Guy PERRET	
Commission Voirie	- Dominique FAYOLA	- Julien RAVARY

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **DECIDE d'adopter les désignations ci-dessus.**

2026-05-003 - VIE COMMUNALE : SUIVI DES PROJETS EN COURS

Monsieur le Maire expose :

Cœur de village : les ombrières ont été installées mi-avril sur la place de la mairie, le revêtement de la place va être posé en suivant. Le cheminement entre le carrefour Maurice Marcot et l'allée Henri Blanvillain est en cours de réalisation. Le cabinet dentaire est pratiquement achevé, il sera livré aux praticiens le 19 mai pour une ouverture en juillet. La borne de rechargement pour les véhicules électriques sera installée courant juin sur le parking de la supérette.

Eglise : la cloche est de retour et est exposée dans l'église jusqu'au 18 mai = elle sera alors remise en place. Proposition de visite des ateliers Bodet à Trémentines pour les élus. Les écoles pourront venir voir la cloche avant qu'elle soit remontée.

Parvis de l'église : projet d'aménagement pour sécuriser la circulation rue du guet et rue du four à ban, permettre la protection de l'accès au parvis lors des cérémonies, et matérialiser les places de stationnement.

Lotissements :

Jardins de Bel air : le mur de la rue de Bel air est terminé et les derniers travaux d'aménagement urbain sont en cours de finition. Une visite de réception en vue de la rétrocession des voiries et réseaux sera prochainement réalisée (11 mai) avec les services compétents de la CCLLA et les partenaires (SEA, SIEMML etc...).

PLU : réunions 23 et 30 avril pour définition des STECAL (secteur de taille et de capacité d'accueil limité),

Réunions prévues : 4 juin en journée, 11 juin 14h, pour arrêt de projet fin année 2026. Ensuite en 2027 analyse des documents par les services de l'état et enquête publique.

Guigniers : travaux en cours rue des Guigniers pour améliorer la circulation notamment au niveau de la visibilité dans le virage.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **PREND ACTE de cette présentation.**

2026-05-004 – VIE COMMUNALE : SUIVI DU TRAVAIL DES COMMISSIONS

Culture : mardi 14 avril 19h30

Questionnements sur Un été à la Posso qui avait été mis en place depuis plusieurs années précédemment. Pas de projet porté par la commune cette année d'élection et aussi besoin de faire une pause, pas de ligne budgétaire au budget 2026. Un collectif d'habitants souhaite continuer, et accueillir des spectacles dans les jardins privés. Une rencontre a eu lieu, le sujet des droits SACEM a été évoqué. Il est proposé que la commune les prenne en charge. Suivi des dates à venir : fête de la musique, Nouveau Théâtre Populaire, dates été...

Environnement et citoyenneté : mercredi 22 avril 18h30

Fiches action pour décliner programme, et détailler les différentes actions, les prioriser. 6 points : favoriser les mobilités douces (finaliser la boucle verte, liaisons douces, vélo), préserver et restaurer la biodiversité communale (opération de collecte de semis spontanés présents dans les jardins), enjeux énergétiques et climatiques (économies d'énergie sur les bâtiments publics, réflexion sur le confort d'été des établissements scolaires établissement scolaires), réduction des déchets (quid du broyage des déchets verts sur la commune, compost collectif), aménagements durables (désimperméabilisations des surfaces), et axe transversal : faire émerger des initiatives durables.

Participation à la réunion d'information des municipalités voisines (Savennières, Rochefort et Béhuard) au sujet de la fermeture du pont pour les travaux d'aménagement de la piste cyclable.

Enfance, jeunesse, ALAE : vendredi 24 avril 9h

Beaucoup d'informations montantes et descendantes sur les sujets écoles et ALAE. Les questions à traiter rapidement = épisodes de chaleur. Accès aux écoles avec des trottoirs qui ne permettent pas la circulation des poussettes. Voir s'il est possible de profiter des travaux prochains pour l'assainissement rue des Vaureîtres et début de l'avenue du stade pour rectifier cela ; remettre en état la terrasse en bois du Ponton.

Sports : mardi 28 avril 20h

Présentation des associations sportives, projets en cours, et prise de connaissance de l'étude du CAUE sur la réhabilitation de la zone du complexe sportif et barre sud.

Bien vivre ensemble : mercredi 29 avril 20h

Quotidien sur la commune pour l'intergénérationnel. Liste de partenaires, des liens à faire. Projets logement senior, portage de repas... L'analyse des besoins sociaux qui est à faire sur l'année 2027 pour le CCAS servira pour la commission.

Cadre de vie, aménagement : jeudi 30 avril 18h30

Projets qui peuvent améliorer le cadre de vie des habitants. Invitation de l'ensemble des conseillers qui ont des idées, demandes... lien fort avec les prévisions budgétaires, besoin d'anticipation. Point sur les travaux prévus au budget, en cours, réalisés, et sur le suivi des bâtiments. Explications sur le fonctionnement du service voirie de la CCLLA.

Finances : la première commission finances sera en juin pour un suivi des dépenses réalisées. Le travail d'élaboration du budget 2027 démarrera en septembre. Le recueil des besoins des commission est fin octobre pour une préparation en novembre, une présentation lors du conseil privé du 3 décembre et vote du budget le 11 décembre.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **PREND ACTE de cette présentation.**

2026-05-005 : RESIDENCE LES LIGERIENNES : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose :

Le Conseil Municipal doit élire ses représentants au sein de l'EHPAD Les Ligériennes conformément à l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur le Maire propose :

Organisme extérieur

**EHPAD Les Ligériennes
(La Possonnière, Champocé, Montjean-sur-Loire, Saint-Georges-sur-Loire)**

Membres titulaires

- Julien RAVARY
- Béatrice MECHIN

Membres suppléants

- Cédric LESAGE

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECIDE d'adopter les désignations ci-dessus.**

2026-05-006 – CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 (dite Loi MATRAS) visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers professionnels

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie secours

Considérant que la loi citée en référence prévoit que chaque conseil municipal où n'est pas nommé un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile en application de l'article L. 731-3 du code de la sécurité intérieure (CSI), un correspondant secours doit être désigné.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Le correspondant informera périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mènera dans son domaine de compétence.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Dominique FAYOLA en tant que correspondant incendie secours. Monsieur le Maire demande s'il y a des questions sur le sujet.

Aucune question n'est soulevée.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **DESIGNE** Monsieur Dominique FAYOLA correspondant incendie et secours,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

2026-05-007 – PERSONNEL : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire expose :

Il apparaît nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif afin d'assumer d'une part une mission de communication (site internet, panneau lumineux, page FB, réalisation de tous documents de communication, invitations, tous documents internes, etc...), et d'autre part d'apporter un soutien à diverses missions du service administratif (remplacement à l'accueil, à l'Etat-civil, au service urbanisme, suivi du conseil municipal etc...). Le recrutement sera réalisé au 1^{er} septembre prochain.

Il est demandé de supprimer le poste de rédacteur qui n'est plus pourvu. La réouverture pourra être réalisée lorsque le besoin se présentera.

Le poste d'Attaché doit être maintenu en parallèle du poste de DGS qui est un poste fonctionnel.

Monsieur le Maire propose ainsi une mise à jour du tableau des effectifs :

TABLEAU DES EFFECTIFS		DEL 2026-05-007 Situation au 05/05/2026			
FILIERE ADMINISTRATIVE	POSTE	TC/TNC	ETP existant	ETP pourvu	
Directrice g ^h des services (du 01/09/2025 au 31/08/2030)	1	TC	1	1	
Attaché	1	TC	1	0	
Rédacteur principal de 1ère classe	1	TC	1	0	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	TC	1	1	
Adjoint administratif	2	TC	2	2	
Total filière administrative	6		6	4	
FILIERE TECHNIQUE	POSTE	TC/TNC	ETP existant	ETP pourvu	
Adjoint technique principal de 1ère classe	3	2 TC 1 TNC	2,80	2,80	
Adjoint technique principal de 2ème classe	3	TNC	2,19	1,48	
Adjoint technique	3	TNC	1,74	1,60	
Total filière technique	9		6,73	5,88	
FILIERE CULTURELLE	POSTE	TC/TNC	ETP existant	ETP pourvu	
Total filière culturelle	1		0,60	0,60	
FILIERE MEDICO-SOCIALE	POSTE	TC/TNC	ETP existant	ETP pourvu	
Total filière médico-sociale	1		1	1	
TOTAL ETP	17		14,33	11,48	

TABLEAU DES EFFECTIFS		DEL 2026-05-007 Situation au 01/09/2026			
FILIERE ADMINISTRATIVE	POSTE	TC/TNC	ETP existant	ETP pourvu	
Directrice g ^h des services (du 01/09/2025 au 31/08/2030)	1	TC	1	1	
Attaché	1	TC	1	0	
Rédacteur principal de 1ère classe	0	TC	0	0	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	TC	1	1	
Adjoint administratif	3	TC	3	3	
Total filière administrative	6		6	5	
FILIERE TECHNIQUE	POSTE	TC/TNC	ETP existant	ETP pourvu	
Adjoint technique principal de 1ère classe	3	2 TC 1 TNC	2,80	2,80	
Adjoint technique principal de 2ème classe	3	TNC	2,19	1,48	
Adjoint technique	3	TNC	1,74	1,60	
Total filière technique	9		6,73	5,88	
FILIERE CULTURELLE	POSTE	TC/TNC	ETP existant	ETP pourvu	
Total filière culturelle	1		0,60	0,60	
FILIERE MEDICO-SOCIALE	POSTE	TC/TNC	ETP existant	ETP pourvu	
Total filière médico-sociale	1		1	1	
TOTAL ETP	17		14,33	12,48	

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la création d'un poste dans la filière administrative à temps complet,
- **APPROUVE** la mise à jour du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessus,
- **DIT** que le recrutement sera effectif au 01/09/2026,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

2026-05-008 : FINANCES : SUBVENTION FESTIVAL DE JAZZ / TABLEAU MECENE

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du mécénat culturel dont bénéficie la commune, il convient de confirmer le tableau des montants accordés pour l'année 2026, ainsi que la ventilation des comptes en M57.

MECENAT	2026	compte
Festival de Jazz	3 600 €	65748
Médiathèque nuit de la lecture	850 €	6232
Nouveau Théâtre Populaire (dont SACD 294€ + SPRE 182 € + SACEM 50€)	2 070 €	6232
Villages en Scènes	2 580 €	611
SACEM	900 €	6232
total événements	10 000 €	

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **VALIDE** le tableau du mécénat tel qu'il a été présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire afférent à la présente délibération.

2026-05-009 : COMMISSION APPEL D'OFFRE : JEU DE LA PETITE PREE PORT

Monsieur le Maire donne la parole à Madame GRIMAUULT qui expose :

La commune a lancé une consultation pour un marché de travaux dans le cadre du projet d'installation d'une structure de jeu sur la Petite Prée au Port.

Compte-tenu du montant global du marché, la procédure de dévolution retenue est celle d'une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L2123-1 du Code de la Commande Publique.

La date limite de réception des offres était fixée au 3 avril 2026 à 12h30 sur la plateforme des marchés publics.

8 candidats ont remis une offre.

n°	Nom de la société	Code postal	Ville	Observations	candidature
1	LUDOPARCS	82410	SAINT-ETIENNE-DE-TULMONT	Dossier complet	ACCEPTEE
2	KOMPAN	771940	DAMMARIE LES LYS	Dossier complet	ACCEPTEE
3	RECRE'ACTION	77700	SERRIS	Dossier complet	ACCEPTEE
4	SYNCHRONICITY	56520	GUIDEL	Dossier complet Structure bois naturel attendue, proposition non conforme à la demande	REFUSEE
5	AQUARELLE l'art du jeu	41300	SELLES SAINT DENIS	Dossier complet	ACCEPTEE
6	POITOU CHARENTE VENDEE COLLECTIVITES	79410	ECHIRE	Dossier complet Structure bois naturel attendue, proposition non conforme à la demande	REFUSEE
7	SDU	56520	GUIDEL	Dossier complet	ACCEPTEE
8	JARDINS DU BAUGEOIS	49150	BAUGE-EN-ANJOU	Dossier complet	ACCEPTEE

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;
Vu le code de la commande publique aux marchés publics au 1^{er} janvier 2026 ;
Considérant la procédure et les offres reçues ;
Considérant l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 14 avril 2026 ;

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **RETIENT l'offre de l'entreprise SDU, pour la fourniture et l'installation d'un jeu en bois en forme de bateau sur la Petite Prée, pour un montant de 56 229.22 € HT.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire afférent à la présente délibération.**

2026-05-010 – ENEDIS : SERVITUDE ENFOUISSEMENT DE RESEAUX ET INSTALLATION DE POTEAU

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cédric LESAGE qui expose :

Une ligne électrique aérienne moyenne tension (ligne HTA) doit être déplacée pour permettre le bon déroulement du chantier de construction d'une maison rue des Vaureîtres. Le passage des réseaux se ferait à l'arrière du complexe sportif.

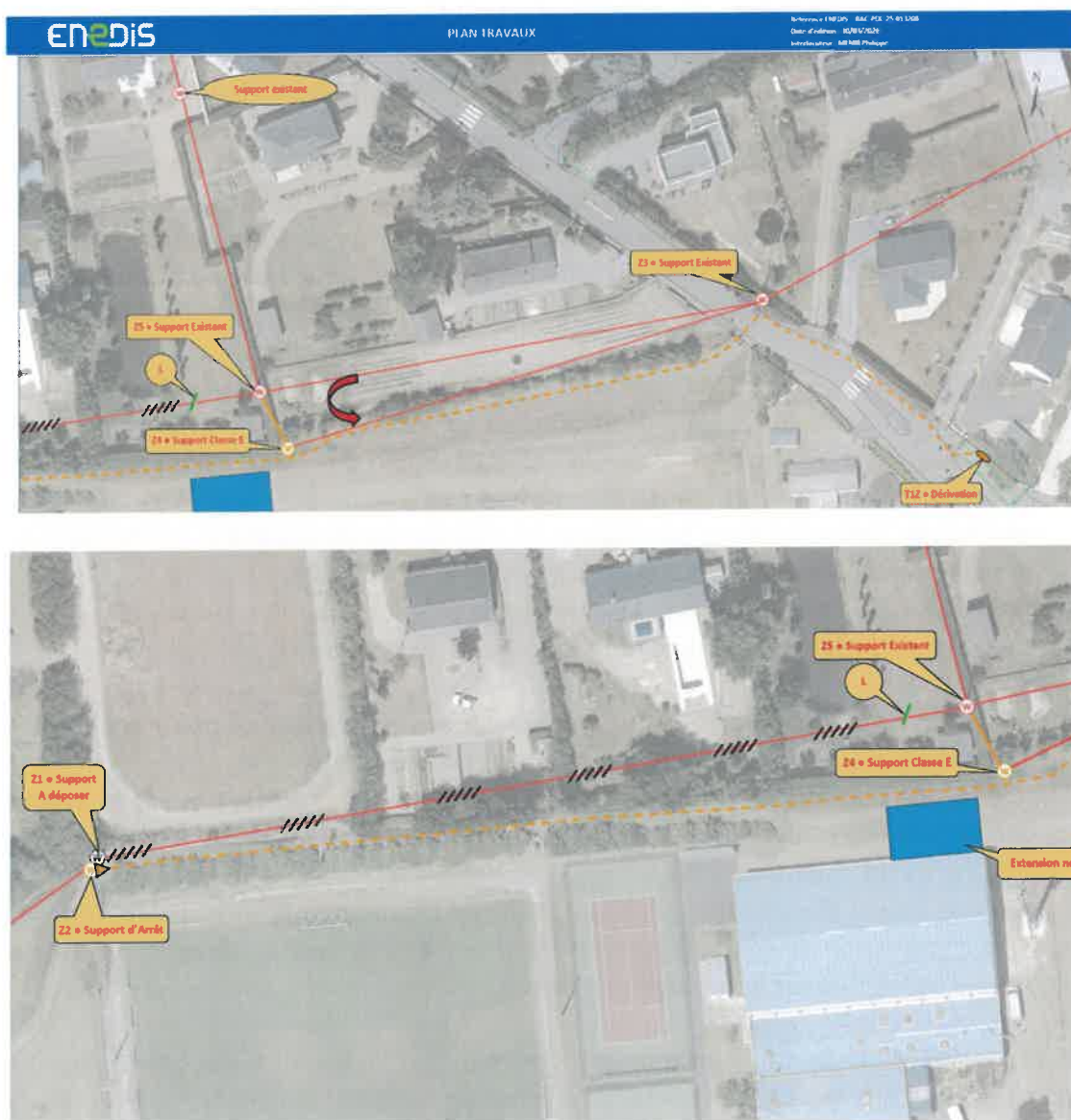
Pour mener à bien cette opération, Enedis sollicite de la part de la commune la mise en place de deux conventions de servitude, une souterraine, une aérienne, pour :

Raccorder la ligne concernée sur le réseau enterré existant rue des Vaureîtres (point T1Z) et enterrer la continuité jusqu'au point Z2. 1 poteau sera rajouté sur la ligne W pour raccorder la partie à déplacer pour ne plus être en-dessus de la maison en construction.

Un plan projet préliminaire est joint en annexe.

- Z1-L : Dépose de 149m de câble HTAA 75Am
- Z1 : Dépose du support HTA

- Z2 : Fourniture et pose d'un support d'arrêt / Rippage de la portée en aérien existante et conservée / Réalisation d'une RAS HTA
- Z2-T1Z : Terrassement et déroulage d'un câble HTAS 240 Alu sur 302m
- T1Z : Réalisation d'une dérivation HTA
- Z3-Z4 : Rippage de la portée en aérien existante et conservée
- Z4 : Fourniture et pose d'un support d'arrêt
- Z4-Z5 : Création d'une portée en aérien sur 13m
- Z5 : Dépose de l'armement d'alignement existant / Dépose de l'armement en arrêt existant / Création d'un armement d'arrêt double en haut de support sur les faces d'arrêt / Reprise du réseau aérien existant conservé et interconnexion avec la nouvelle portée.



Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le projet présenté par Enedis tel que décrit ci-dessus,

- **AUTORISE l'établissement d'une convention de servitude pour l'implantation d'1 nouveaux supports Z4. Nouvelle ligne aérienne entre Z4 et Z5.**
- **AUTORISE l'établissement d'une convention de servitude pour la pose d'un câble HTA enterré de T1Z vers Z2 entre les haies derrière le stade**
- **AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

2026-05-011 – ELECTIONS : COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, introduite par la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, les maires se sont vu transférer la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour être inscrits.

Les inscriptions et radiations opérées par le maire font l'objet d'un contrôle a posteriori par une commission de contrôle, instituée dans chaque commune. En vertu des dispositions de l'article R.7 du code électoral, le renouvellement des commissions de contrôle a eu lieu en 2023. Elles sont renouvelées à la suite du renouvellement général des conseillers municipaux qui doit intervenir en mars 2026.

Dans les communes de plus de 1000 habitants dans lesquelles 1 seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal, la commission de contrôle est composée de 3 membres :

- un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de la commission ou à défaut, le plus jeune conseiller municipal ; (ces conseillers municipaux ne doivent pas être adjoints ou titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales).
- un délégué de l'administration désigné par le préfet ou par le sous-préfet ;
- un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

Les membres de cette commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

La commission de contrôle se réunit soit sur saisine d'un électeur dans le cas d'un recours contre une décision de refus d'inscription ou de radiation prise par le maire, soit entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour avant chaque scrutin.

Au cours d'une année sans scrutin, si elle ne s'est pas réunie depuis le 1^{er} janvier de l'année en cours, la commission de contrôle doit se réunir entre le sixième vendredi précédant le 31 décembre et l'avant-dernier jour ouvré de l'année.

Vu la loi n° 2016-1048 portant réforme de la gestion des listes électorales afin de faciliter la participation de tous les citoyens à la vie électorale en instituant un répertoire électoral unique (REU) géré par l'INSEE et duquel sont extraites les listes électorales avant chaque scrutin,

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **DECIDE de présenter à Monsieur le Préfet, la liste ci-dessous pour les travaux de la commission communale de contrôle :**
 - o **Conseiller municipal : Madame Kania ALI LEGRAND**
 - o **Délégué de l'administration : Madame Thérèse BELLOCHE titulaire,**
 - o **Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire : Monsieur Jacky VERRON**

2026-05-012 –COMMISSION DE CONTROLE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) : DESIGNATION DES COMMISSAIRES

Monsieur le Maire expose :

Une Commission Communale des Impôts Directs, présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué, doit être instituée dans chaque commune. Cette commission qui se réunit habituellement une fois par an a pour objectif de traiter les demandes de revalorisation des bases fiscales, de procéder à la réévaluation des valeurs fiscales des propriétés consécutives à des travaux. Cette commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires délégués parmi les différentes catégories de contribuables. La durée du mandat est identique à celle des conseillers municipaux.

Les commissaires doivent :

- Être de nationalité française.
- Agés de 25 ans au moins.
- Jouir de leurs droits civils.
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune.
- Être familiarisés avec les circonstances locales.
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Monsieur le Maire propose de transmettre les commissaires selon la liste suivante :

Titulaires	Suppléants
Domiciliés dans la commune	
Francis LACOSTE	Béatrice MECHIN
Nelly LEROUX	Sylvie MARGOTTIN
Jacky VERRON	Stéphanie MEO
André BELLOCHE	Gildas BURY
Célestin SUHARD	Jessica LEMAIRE
Jackie BESSON	Laurent PIERRAT-BONNEVAL
Bernard LIVENAIS	Laurent BOUDAUD
Lionel MAGE	Alexandre BANDT-KASPER
Annie PODEUR	Anaïg GANDON
Ludovic GROSOIS	Aziliz JOUAN
Claire PAPIN-STAMMOSE	Alain FAGAT
Guy PERRET	Nathalie PICHARD
Maël MESSAOUDI	Dominique FAYOLA
Camille JEANNEAU	Christine GALLARD
Thierry MAINGOT	Elisabeth TULIK
Domiciliés hors commune	
Véronique GIRAULT	

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **DECIDE**, afin que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de noms dans les conditions de l'article 1650 du Code Général des Impôts.
- **MANDATE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2026-05-013 – FINANCES : REMISE GRACIEUSE ORANGE

Monsieur le Maire expose :

Une facture de 111.64 € de 2018 réglée par le mandat n°64 - bordereau n°9 du 26/01/2018 est en litige auprès d'Orange. Elle a été réglée sur un compte d'une filiale d'Orange Business en lieu et place d'Orange Lease.

La Trésorerie nous demande d'épurer ce litige en comptabilité par le moyen d'une remise gracieuse.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **ACCEPTÉ la remise gracieuse du montant présenté ci-dessus pour un montant total de 111.64 €,**
- **DIT que le mandat correspondant pourra être réémis au profit d'Orange Lease,**
- **MANDATE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

QUESTIONS DIVERSES

Décision du Maire sur délégation du Conseil Municipal

M. le Maire rend compte des délégations qui lui ont été confiées dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et vu la délibération n°2020-032 en date du 28 mai 2020 lui notifiant ses délégations par le Conseil Municipal.

Droit de préemption concernant les biens suivants :

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il a renoncé au droit de préemption de la commune pour les Déclarations d'Intention d'Aliéner au motif que ces biens ne représentent pas d'intérêt pour la collectivité :

- ✓ 11 chemin du Moulin Blanc,
Réf Cadastrales D976, D2041, D2043 – superficie 2265m² et de 183m² bâtis
- ✓ 7B impasse de la Roche Bourdeau,
Réf Cadastrales A2391, A2410 – superficie de 1060m² et de 98m² bâtis

Monsieur Jacques GENEVOIS fait part de la nécessité d'anticiper pour nommer les conseillers municipaux dans les instances de la CCLLA :

- Mission locale angevine = Stéphanie MEO
- 3RD Anjou = titulaire Cédric LESAGE, suppléant Claire PAPIN-STAMMOSE
- SIEMML = Alexandre BRANDT-KASPER titulaire, (remarque Dominique FAYOLA sera alors titulaire sur la commune et Claire PAPIN-STAMMOSE suppléante)
- Commission d'accessibilité aux personnes handicapées = membres d'association (solliciter Kypseli).
- CIID = Célestin SUHARD, Cédric LESAGE

Tour de table :

Mme Charlotte GRIMAULT : Le Triathlon d'Angers passera sur la commune le dimanche 17 mai. Attention il y aura donc des restrictions de circulation, les véhicules seront autorisés seulement dans le sens de la course.

Madame Béatrice MECHIN : l'achat de décorations de Noël est en cours d'étude auprès d'un fournisseur, avec un souhait de sobriété, une présentation sera faite au prochain conseil.

Soirée du 19 juin rencontre pique-nique au port avec les agents de la commune.

20 juin séminaire des élus.

Il y aura une réunion pour les modalités d'organisation de la manifestation « Noël ensemble ». Commémoration du 8 mai.

Madame Sylvie MARGOTTIN : projection de Cinévillages ce weekend sur la commune. L'assemblée générale a eu lieu la semaine dernière. L'association remercie les municipalités de Saint-Georges-sur-Loire, Saint-Martin-du-Fouilloux et La Possonnière. Le président va arrêter. Il y a eu une petite baisse de la fréquentation cette année (au niveau national aussi), mais une bonne participation des scolaires et pendant les vacances, ainsi que pour le festival du cinéma Européen.

22 mai : Quartet école de musique intercommunale vient faire son concert de fin d'année sur la Toue scène à 17h30, le 23 mai Festival de Jazz au Port, le 31 mai Villages en scène vient sur la commune pour des spectacles de rue.

Monsieur Guy PERRET : des panneaux historiques ont été installés dans le village. Le projet d'en faire 5 nouveaux prochainement.

Madame Nathalie PICHARD : le premier Posson de ce mandat est en relecture. Préparation de l'inauguration des travaux cœur de village.

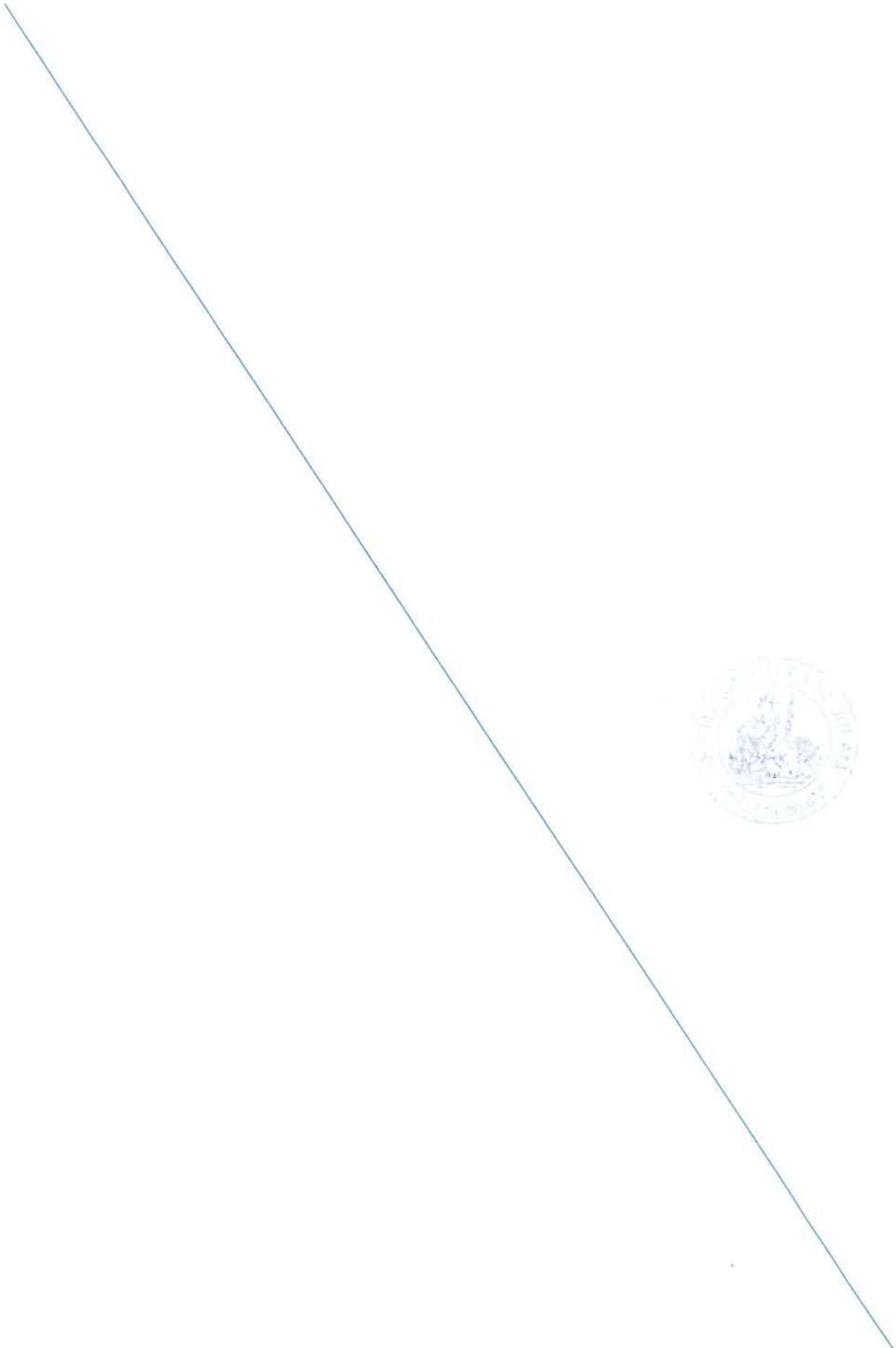
Madame Kania ALI LEGRAND : a des questions pratiques concernant le Festival de jazz, qui seront à voir avec la commission culture.

Monsieur Camille JEANNEAU : une rencontre a eu lieu la semaine dernière aux Goganes avec l'association « Changeons de braquet » : projet dans la continuité de la journée vélo à l'école de l'an dernier, mais sur une semaine. Réflexion avec l'école.

Monsieur Julien RAVARY rappelle que le prochain conseil municipal se tiendra le 5 juin avec la présentation des projets des Eco délégués ambassadeurs à 19h30.

Heure de fin du Conseil Municipal : 23h15

Prochain conseil municipal vendredi 5 juin à **19h30**



Liste des délibérations prises lors de la séance du 5 mai 2026 :

<u>2026-05-001 – VIE INTERCOMMUNALE : INFORMATIONS DIVERSES</u>	59
<u>2026-05-002 – VIE INTERCOMMUNALE : COMMISSIONS CCLLA</u>	60
<u>2026-05-003 - VIE COMMUNALE : SUIVI DES PROJETS EN COURS</u>	60
<u>2026-05-004 – VIE COMMUNALE : SUIVI DU TRAVAIL DES COMMISSIONS</u>	61
<u>2026-05-005 : RESIDENCE LES LIGERIENNES : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE</u> .	62
<u>2026-05-006 – CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE</u>	63
<u>2026-05-007 – PERSONNEL : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS</u>	64
<u>2026-05-008 : FINANCES : SUBVENTION FESTIVAL DE JAZZ / TABLEAU MECENE</u>	65
<u>2026-05-009 : COMMISSION APPEL D’OFFRE : JEU DE LA PETITE PREE PORT</u>	65
<u>2026-05-010 – ENEDIS : SERVITUDE ENFOUISSEMENT DE RESEAUX ET INSTALLATION DE POTEAU</u>	66
<u>2026-05-011 – ELECTIONS : COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES</u>	68
<u>2026-05-012 –COMMISSION DE CONTROLE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) : DESIGNATION DES COMMISSAIRES</u>	69
<u>2026-05-013 – FINANCES : REMISE GRACIEUSE ORANGE</u>	70
<u>QUESTIONS DIVERSES</u>	71

Le Maire,
Monsieur Julien RAVARY

La secrétaire de séance,
Madame Aziliz JOUAN

